

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Maïte POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants :

Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 02-190409-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LACRAMPE expose :

Service Petite Enfance

Suite au départ d'un agent, la crèche La Haüt dispose d'un poste à temps complet vacant d'éducateur de jeunes enfants.

Afin de pourvoir ce poste et dans le respect des taux d'encadrement, il convient de le transformer en un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2019.

Spectacle Vivant

Le service Spectacle Vivant emploie depuis le 1^{er} mai 2017, par le biais d'un emploi aidé, un médiateur artistique et culturel.

Aujourd'hui, au vu du caractère permanent de ces missions, il convient de pérenniser ce poste à compter du 1^{er} mai 2019 sur la base du grade de rédacteur territorial.

Technique et Environnement

- Suite au bureau tenu le 5 octobre 2018 ainsi qu'au conseil des Maires du 30 octobre, il a été décidé que la gestion du personnel de gardiennage des déchèteries serait exclusivement rattachée au SICTOM. Dans ce cadre, les agents du SICTOM reprenant le gardiennage de la déchèterie d'AREN les mercredis après-midi et samedis matin, il est nécessaire de créer un poste supplémentaire d'adjoint technique à temps non complet 9 heures semaine à compter du 1^{er} mai 2019.
- Suite au départ par mutation au 31 janvier 2019 d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service déchèterie, il est proposé de transformer le poste au grade d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} mai 2019.
- La collectivité a recruté au 1^{er} juin 2016 à temps non complet 28 heures semaines un agent en emploi aidé. Après trois années d'activité en contrat unique d'insertion et au vu du caractère permanent de ces missions, la CCHB souhaite pérenniser ce poste au sein du service technique au grade d'adjoint administratif à temps non-complet 28 heures semaine à compter du 1^{er} juin 2019.

Cellule marchés publics

Par délibération du 8 novembre 2018, la collectivité a créé un poste de responsable des marchés publics au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet. Au vu des profils de recrutements et de l'organisation mise en place au sein de la cellule marchés publics, le poste est transformé en poste de gestionnaire des marchés publics au grade de rédacteur à temps complet à compter du 15 avril 2019.

Ces postes suscités pourront être pourvus par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- **CREE** un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes de rédacteur territorial à temps complet, un poste au grade d'adjoint administratif à temps non-complet 28 heures semaine, un poste d'adjoint technique à temps non complet 9h semaine, un adjoint technique à temps complet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 15.04.2019

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019

